

fédération
des services
publics

la
cgt

Mairie de
Nanterre

Nanterre, le 28 juin 2021

A l'attention du Maire de Nanterre
88/118 rue du 08 mai 1945
92000 Nanterre

Objet : Préavis de grève de 0h00 à 24h00 pour les journées du lundi 5 juillet au samedi 31 juillet 2021

Monsieur le Maire,

Dans la poursuite du mouvement initié le samedi 1^{er} mai 2021, notre organisation syndicale CGT reconduit le préavis de grève du lundi 5 juillet 2021 au samedi 31 juillet 2021, heures de prises de service, pour l'ensemble des agent.es titulaires, vacataires, contractuel.les de la ville (Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L2512-1, L2512-5 du code du travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics)

Alors que les agent.es public.ques de notre ville ont été des actrices et des acteurs de première ligne durant toute la période de crise sanitaire, alors qu'elles et ils continuent à exercer leurs missions quotidiennement au service de la population dans des conditions très difficiles, vous avez fait le choix de faire passer à marche forcée la mesure si contestée de mise en place des 1607h00 et en suivant la « stratégie du choc » préconisée par votre DGS, vous en avez profité pour mettre en place le RIFSEEP.

Pour notre part, après deux mois de mouvement social et après le passage au Comité Technique de ces deux dossiers, notre organisation syndicale CGT continue à ne pas accepter le traitement infligé aux agent.es public.ques nanterrien.nes :

- Comment accepter que 46 agent.es de la culture qui, pourtant présentent **4 critères de pénibilité** (selon vos propres tableaux) soient exclu.es de la dérogation à l'OAT ?
- Pourquoi les 40 assistantes maternelles perdraient 6 à 7 jours de congés alors qu'elles ne sont pas concernées par les « 1607 heures » puisqu'elles font 2052 heures par an ?
- Comment se fait-il que ni la situation des personnels en situation de handicap (7.2% des effectifs), ni celle des femmes enceintes ne soient prises en compte dans votre délibération.
- Alors que le nombre considérable de postes vacants ou gelés augmente la charge de travail, qu'en est-il de la politique de prévention SST obligatoire demandée par les mandaté.es au CHSCT restée sans réponse à ce jour ?

Parce que nous nous mobilisons contre les suppressions de postes, et les réorganisations qui se font contre le personnel,

Parce que nous nous battons pour la titularisation des contractuel.les, pour l'amélioration des conditions de travail et de télétravail, pour bénéficier de toutes les protections nécessaires (complémentaire et prévoyance), et contre toutes les dispositions régressives de la loi TFP à commencer par le passage au 1607h,

Au vu de l'impréparation des 2 dossiers qui sont passés en force au Comité Technique, du besoin de concertation des agent.es et de la nécessité de respecter les représentant.es du personnel (CT/CHSCT), nous continuons à revendiquer :

- Le maintien de tous les accords antérieurs à 2001 sur le temps de travail
- Le maintien des 3 jours de Congés Annuels supplémentaires à l'OAT, 2 jours exceptionnels du Maire, 1 pont exceptionnel, 1 journée de lutte pour les droits des femmes,
- Le maintien des 5 jours d'ancienneté, 10 jours de médailles,
- Le report de la mise en place du RIFSEEP
- La Prise en compte de la pénibilité par le DU
- La non-application du forfait jour
- Le maintien du CHSCT
- L'avancement de grade à 100% sans ratio par service
- Le remplacement des postes vacants et le recrutement de titulaires en privilégiant les reclassements et les recrutements en interne
- La prise en charge des frais professionnels liés au télétravail sur la base du barème forfaitaire de l'URSSAF
- Le maintien des heures supplémentaires les WE pour tou.tes les agent.es.

Et nous affirmons que, puisque nos revendications n'ont pas été entendues, aucun protocole d'accord sur ces sujets ne peut être signé par la CGT à la mairie de Nanterre.

Afin de permettre aux agent.es de défendre leurs droits, notre organisation syndicale CGT dépose un préavis de grève de 0h à 24h pour les journées du 5 juillet 2021, 6 juillet 2021, 7 juillet 2021, 8 juillet 2021, 9 juillet 2021, 10 juillet 2021, 11 juillet 2021, 12 juillet 2021, 13 juillet 2021, 14 juillet 2021, 15 juillet 2021, 16 juillet 2021, 17 juillet 2021, 18 juillet 2021, 19 juillet 2021, 20 juillet 2021, 21 juillet 2021, 22 juillet 2021, 23 juillet 2021, 24 juillet 2021, 25 juillet 2021, 26 juillet 2021, 27 juillet 2021, 28 juillet 2021, 29 juillet 2021, 30 juillet 2021, 31 juillet 2021, reconductible et illimité, destiné à couvrir tou.tes les agents de la mairie de Nanterre, ainsi que celles et ceux amené.es à les remplacer avec au choix des agent.es : soit 1,2,3...mn quotidienne, soit 55 minutes de débrayage dans la journée, soit la demi-journée, soit la journée complète. Il appartient à l'agent.e de modifier les modalités de sa/ses journée/s de grève quotidiennement, si elle ou il le souhaite.

Notre organisation syndicale CGT est disponible pour toutes négociations sur les revendications légitimes du personnel.

Nous vous adressons, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Pour la CGT
Catherine Marchais
SG UFICT-CGT